

Développement inclusif pour les personnes handicapées



Santy Villanueva travaille aux Philippines. Il travaille comme expert pour réduire les dangers de catastrophes. Surtout pour les personnes âgées et les personnes handicapées qui vivent en ville.

La Coopération Internationale doit aussi aider les personnes handicapées

- La Coopération Internationale, cela veut dire : des pays travaillent ensemble et apportent de l'aide dans le monde entier.
Aux personnes handicapées aussi.
- La Coopération Internationale doit soutenir et aider les personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent pouvoir collaborer comme experts dans les projets d'aide.
- La Coopération Internationale doit plus travailler pour ceci :
 - Les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie de la société.
 - Les personnes handicapées doivent être respectées.
- La Coopération Internationale doit respecter la Convention pour les Droits des personnes handicapées.



SITUATION

Un milliard de personnes vivent en situation de handicap dans le monde. Dans les pays où le pouvoir d'achat est faible à moyen, la proportion des personnes handicapées est nettement supérieure à la moyenne. Cette situation résulte du cercle vicieux de la pauvreté et du handicap. Les familles touchées par la pauvreté n'ont guère les moyens de s'offrir un mode de vie sain, sans parler des problèmes d'accès à des soins médicaux. Elles sont également nettement plus exposées aux risques liés à des conditions de logement insalubres et à des places de travail non sécurisées. Par ailleurs, un handicap réduit fortement les chances, pour les adultes, de gagner leur vie et, pour les enfants, de se former. En se consacrant à leurs proches handicapés, les familles ont moins de temps pour leur activité professionnelle et peinent à faire face aux frais supplémentaires pour la santé et les moyens auxiliaires – les personnes concernées restent, par conséquent, prises au piège de la pauvreté.

En principe, la coopération internationale se concentre depuis longtemps sur l'encouragement et l'inclusion de celles et ceux qui sont les plus défavorisés. Néanmoins, les personnes handicapées et leur famille sont trop souvent exclues des mesures prises par la coopération internationale. Parfois parce que, limitées dans leur mobilité, elles ne peuvent atteindre les points de ralliement ou de distribution, ou parce qu'elles sont exclues de la communication, du fait de leur handicap visuel ou auditif. Ou elles sont d'emblée stigmatisées et mises à l'écart à cause de leur situation psychosociale. La voix des personnes handicapées n'est pas entendue par la coopération internationale actuelle, bien que le principe de la participation soit depuis longtemps déjà inscrit à l'ordre du jour.



CADRE JURIDIQUE

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée par les Etats Parties en 2006, et ratifiée par la Suisse en 2014. Elle oblige dans l'article 32 sur la coopération internationale à « faire en sorte que la coopération internationale – y compris les programmes de développement international – prenne en compte les personnes handicapées et leur soit accessible ». Dans le cadre de l'aide humanitaire (article 11), les Etats Parties « prennent [...] toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles ». En outre, la CDPH oblige les Etats Parties à veiller à ce que les personnes handicapées prennent leurs propres décisions concernant leur vie. Et, par conséquent, qu'elles puissent activement prendre part au traitement de toutes les questions politiques, sociales, culturelles et économiques qui les concernent. Les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, également soutenus par la Suisse, comportent en outre 11 renvois explicites à des mesures qui visent l'égalité des droits des personnes handicapées. De même, la « loi fédérale sur la coopération internationale au développement et à l'aide humanitaire » déclare qu'il faut venir en aide en priorité aux populations les plus pauvres. Ceci implique une responsabilité particulière pour l'inclusion des personnes handicapées, si l'on tient compte des liens de cause



Le 3 décembre 2017 – Journée internationale des personnes handicapées – la Doaba Foundation, partenaire de CBM à Muzaffargarh (Pakistan), a organisé un spectacle de rue. Il s'agissait de sensibiliser le grand public et d'annoncer la signature d'une convention de coopération avec le gouvernement local.

à effet entre pauvreté et handicap mentionnés plus haut. En se fondant sur les principes des droits de l'homme, CBM s'engage pour le respect des droits des personnes handicapées.

Le développement inclusif pour les personnes handicapées est axé sur le fait que le handicap résulte de l'interaction entre les personnes handicapées et les barrières créées par les préjugés et l'environnement, qui les empêchent de participer pleinement et efficacement à la société, tout en jouissant des mêmes droits que les personnes non handicapées. C'est pourquoi dans le domaine de la santé par exemple, il faut supprimer les barrières physiques et garantir la communication avec les personnes vivant avec un handicap visuel, auditif ou psychosocial. Ce qui peut notamment être réalisé grâce à des contacts avec des organisations d'entraide, des organisations de personnes handicapées ou aux programmes de développement inclusif à base communautaire pour et avec les personnes handicapées (CBID).

Les personnes handicapées doivent aussi pouvoir décider activement, et si possible à tous les niveaux des programmes, dans les domaines de la formation scolaire et professionnelle, de l'intégration dans le monde du travail et de la revalorisation des revenus. Pour ce faire, il faut développer les compétences des groupes d'entraide et mettre ceux-ci en relation avec des institutions privées et publiques. Les programmes de santé psychique visent à permettre aux personnes avec un handicap psychosociaux de participer elles aussi à tous les domaines de la société. Ces interventions doivent être accompagnées par des programmes de sensibilisation et de communication, étant donné que les préjugés et la stigmatisation sont particulièrement forts dans ce domaine. Grâce aux témoignages des personnes avec un handicap psychosociaux, aux exemples positifs et à la transmission de connaissances, ces préjugés peuvent être surmontés. Le développement inclusif pour les personnes handicapées dans la coopération internationale se base ainsi sur les cinq standards suivants :

1. Les organisations des personnes handicapées et les personnes handicapées participent à toutes les phases d'un projet.

 **MESURES**

2. La non-discrimination est pratiquée et demandé dans tous les programmes, concepts politiques, directives et plans d'action.
3. La voix, le choix et l'autonomie des filles, des garçons, des femmes et des hommes handicapés sont pris en compte dans des programmes.
4. Les programmes démontrent que des mesures ont été prises pour créer les mêmes chances pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes handicapés.
5. Tous les aspects des programmes et activités sont accessibles et satisfont aux principes de l'« Universal Design ».

 **BONNE PRATIQUE**

A Muzaffargarh, Pakistan, CBM finance un projet dans les domaines du CBID et de la réduction des risques de catastrophes (RRC). Grâce à leur participation active aux programmes de formation professionnelle, à l'accès sans barrières au marché du travail, aux aides de départ et aux formations continues en gestion d'entreprise, des personnes handicapées créent leur propre entreprise. En se basant sur une étude de marché, elles décident elles-mêmes dans quel secteur elles veulent travailler. L'amélioration de systèmes de santé inclusifs ouvre aux personnes handicapées l'accès aux soins de base. Grâce aux mesures inclusives en matière de prévention des catastrophes, elles sont aussi mieux protégées contre les inondations. Une meilleure accessibilité aux espaces publics leur permet de participer davantage à la vie de la société. Dans lesdites interventions, les personnes handicapées jouent un rôle actif. Il importe d'ailleurs de souligner que tous les habitants de la zone d'intervention profitent de l'amélioration des prestations fournies par les autorités et du soutien plus large des activités économiques locales.

*Traduction au niveau A2 (première page) :
Pro Infirmis – Bureau Langage simplifié*



LIENS ET INFORMATIONS

Disability Inclusive Development Toolkit (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/did-toolkit>

University of Melbourne, Nossal Institute for Global Health

<https://mispgh.unimelb.edu.au/centres-institutes/nossal-institute-for-global-health>

Inclusion Made Easy (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/inclusion-made-easy>

CBM Mission chrétienne
pour les aveugles
Schützenstrasse 7
8800 Thalwil

Tél. 044 275 21 71
info@cbmswiss.ch
www.cbmswiss.ch